

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 22 Février 2018

L'an deux mille dix-huit, le 22 Février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 8 février 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

Etaient présents :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Nathalie DAUNAS, Stéphanie LACOSTE, Emeline POUSSARD,

MM : Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Sylvain CHATAGNER

Excusés ayant donné procuration : Mr Jean-Maurice SABATER à Mr Patrick LAFARGE, Mr Bruno GAUTIER à Mr Eric VERGER, Mme Dominique DUQUERROY à Mme Stéphanie LACOSTE, Mme Florence RAYMOND à Mme Nathalie DAUNAS.

Excusée : Mme Nadia VINCENT

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 9

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Travaux d'effacement des réseaux de communications électroniques GUITRES – RD 22,
- Travaux d'effacement des réseaux de communications électroniques GUITRES – RD 22 (Parties non retenues par le Comité d'effacement des réseaux),
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial,
- Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial,
- Tarif de la Licence IV,
- Informations et questions diverses.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Monsieur le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour pour l'annulation d'une délibération sur les conseils du Trésorier.

1 - Approbation du dernier compte rendu

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents, 13 pour.

2 - Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Madame Stéphanie LACOSTE est nommée secrétaire de séance.

3 - Travaux d'effacement des réseaux de communications électroniques GUITRES – RD 22

Dans le cadre du projet d'effacement de réseaux de communications électroniques, Monsieur le Maire présente le plan de financement comme suit :

– Travaux de génie civil :

(tranchées, fourniture et pose chambres de tirage, fourreaux, ...)

Montant total TTC des travaux :	47 000,00 euros
Montant de la TVA :	7 833,33 euros
Montant total HT des travaux :	39 166,67 euros
Subvention du Département (35% du HT) :	13 708,33 euros
Financement du SDEG 16 (35% du HT) :	13 708,33 euros

Contribution maximum de la Commune (30% + TVA) : 19 583,34 euros

La Commune n'aura à verser au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente que le montant de sa contribution, ce dernier faisant son affaire du recouvrement de la subvention auprès du Conseil Départemental.

– Prestations réalisées par l'opérateur de réseaux :

(câblage, raccordements des abonnés, ...)

Etudes : montant total TTC des travaux :	1 806,82 euros
Câblage : montant total HT des travaux :	1 344,00 euros

Contribution de la Commune (100% + TVA études) : 3 150,82 euros

– Soit :

Montant total des contributions de la Commune sur l'ensemble des travaux 22 734,16 euros

Le conseil approuve le plan de financement proposé par le SDEG 16 à l'unanimité des présents, 13 pour.

4 - Travaux d'effacement des réseaux de communications électroniques GUITRES – RD 22 (Parties non retenues par le Comité d'effacement des réseaux)

Dans le cadre du projet d'effacement de réseaux de communications électroniques, Monsieur le Maire présente le plan de financement pour les parties non retenues par le Comité d'effacement des réseaux, comme suit :

– Travaux de génie civil :

(tranchées, fourniture et pose chambres de tirage, fourreaux, ...)

Montant total TTC des travaux :	42 000,00 euros
Montant de la TVA :	7 000,00 euros
Montant total HT des travaux :	35 000,00 euros
Subvention du Département :	Néant
Financement du SDEG 16 (15% du HT) :	5 250,00 euros
Contribution maximum de la Commune (30% + TVA) :	36 750,00 euros

La Commune n'aura à verser au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente que le montant de sa contribution.

– **Prestations réalisées par l'opérateur de réseaux :**
(câblage, raccordements des abonnés, ...)

Etudes : montant total TTC des travaux :	1 806,82 euros
Câblage : montant total HT des travaux :	1 344,00 euros
Contribution de la Commune (100% + TVA études) :	3 150,82 euros

– **Soit :**

Montant total des contributions de la Commune sur 39 900,82 euros l'ensemble des travaux

Le conseil approuve le plan de financement proposé par le SDEG 16 à l'unanimité des présents, 13 pour.

5 - Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial

Dans le cadre de la stagiairisation de la secrétaire à temps non complet Charlène CHATER, Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial à 17,5 H hebdomadaire.

Le conseil approuve la proposition à l'unanimité des présents, 13 pour.

6 - Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial

Dans le cadre de la stagiairisation de l'agent d'entretien à temps non complet Nadine MARGAUD, Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à 20 H hebdomadaire.

Le conseil approuve la proposition à l'unanimité des présents, 13 pour.

7 – Tarifs de la Licence IV

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bar à Luchac a trouvé un repreneur. Ouverture prévu le 1^{er} Avril 2018.

Monsieur le Maire demande au conseil s'il souhaite augmenter le prix de la licence IV.

Le Conseil Municipal décide de laisser le prix de la licence IV à 300 € par an.

8 - Annulation de la délibération n° 2017/036 sur le transfert des résultats d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle au conseil que dans le cadre de la reprise de compétence Assainissement par la communauté d'agglomération de Grand Cognac, la délibération n° 2017/036 du 29/06/2017 validait le transfert des résultats corrigés d'investissement et de fonctionnement de clôture au 31/12/2016.

A ce jour, la Communauté d'agglomération de Grand Cognac n'ayant pas pris de décision officielle sur ce transfert, Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération n° 2017/036 et de conserver les excédents de fonctionnement et d'investissement de l'assainissement.

Le Conseil Municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents, 13 pour, d'annuler de la délibération n° 2017/036 et décide de conserver les excédents de fonctionnement et d'investissement de l'Assainissement.

9 - Informations et questions diverses

- Suite à des problèmes de voisinage dans l'impasse de Spicheren (voitures gênantes), Monsieur le Maire propose d'interdire le stationnement dans cette impasse. Le Conseil valide la proposition.
- Monsieur le Maire propose d'enlever un ancien panneau d'affichage délabré sur la rue de Spicheren. Mais le panneau est sur le mur d'une propriété privée. Un élu va prendre contact avec le propriétaire.
- Monsieur le Maire a demandé à l'entreprise SOBECA de remettre des graviers sur le parking du cimetière suite aux travaux effectués pour la maison de Monsieur MOULIN
- Le recensement s'est achevé samedi 17 février 2018 : bilan une seule maison non recensée.
- Madame DAUNAS propose au conseil de faire le repas des aînés le samedi 24 novembre 2018. Pas d'opposition.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 30.